



## Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain

### COMITÉ SYNDICAL

-----  
REUNION du samedi 18 mars 2023 à 10 h 00

-----  
Extrait du Registre des délibérations

-----  
Délibération n°DE202303050 : Ressources - Finances – Affectation des Résultats du Compte Administratif 2022 du Budget Principal.

Le samedi 18 mars 2023 à 10h00, le Comité du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain, s'est réuni à la salle Ainterexpo de Bourg-en-Bresse, sous la présidence de Monsieur Walter Martin, assisté de Michel Chanel, Andrée Tirreau, Christophe Greffet, Vincent Scattolin, Alexis Morand, Daniel Dompont, Renaud Donzel, Catherine Picard, Françoise Courtine, Denis Linglin, Stéphane Martinand, Vice-Présidents, Annie Meuriau, Christian Fontaine, Hélène Brousse, Daniel Rousset, Valérie Pommaz, Hélène Cedileau, Béatrice Dalmaz, Yannick Riou et Joël Prudhomme, Membres du Bureau.

Outre le Président et les Membres du Bureau précités, sont également présents les délégués des Communes.

287 délégués sont présents ainsi qu'il résulte des contrôles effectués à l'entrée, 22 ont donné un pouvoir recevable.

Le quorum étant atteint (287/506), le Comité Syndical peut donc siéger.

Conformément aux dispositions des Articles L5211-1 et L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Alexis Morand, est élu Secrétaire de Séance.

\* \* \* \* \*

.../...

## RAPPORT DU PRESIDENT

Le résultat est constitué par le résultat comptable de fonctionnement de l'exercice, augmenté du résultat reporté à la section de fonctionnement du budget du même exercice (résultat cumulé).

Constatant que le compte administratif de l'exercice 2022 fait apparaître :

- un résultat de fonctionnement cumulé de :	13.868.652,98 €
- un résultat d'investissement cumulé de :	- 6.436.628,44 €
- un montant de dépenses non mandatées de :	- 31.863,00 €
soit un besoin de financement de :	6.468.491,44 €

Le résultat pourrait être affecté selon les éléments suivants :

-Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") :	6.468.491,44 €
-Ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") :	7.400.161,54 €
-Ligne 001 ("Résultat d'investissement reporté") :	-6.436.628,44 €

Compte tenu de ces précisions, je vous demande de bien vouloir me donner acte de cette proposition.

## DECISION

Le Comité Syndical,

Après avoir entendu l'exposé du Président et en avoir délibéré, à l'unanimité,

- approuve les propositions d'affectation des résultats de la façon suivante :

-Compte 1068 ("Réserves – Excédent de fonctionnement capitalisé") :	6.468.491,44 €
-Ligne 002 ("Résultat de fonctionnement reporté") :	7.400.161,54 €
-Ligne 001 ("Résultat d'investissement reporté") :	-6.436.628,44 €

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits



Le Président

Walter MARTIN

Je certifie le présent acte exécutoire conformément aux lois et règlements en vigueur, pour avoir été transmis à Madame la Préfète, qui en a accusé réception le .....